



Louer une salle municipale

La Ville de Trappes met à disposition des **associations** et des **particuliers trappistes** certaines salles municipales.

La demande de réservation doit être effectuée via le formulaire dédié au moins un mois avant la date souhaitée de l'utilisation de la salle.

La ville se réserve le droit d'annuler une réservation en cas de circonstances particulières ou de nécessité. Le bénéficiaire contraint d'annuler sa réservation informe le pôle vie démocratique et associative au moins 15 jours avant la date prévue

Pour les particuliers :

- Salle Pablo Picasso - rue Pablo Picasso - 80 personnes
- Salle Jean-Baptiste Clément - 4, rue des anciens combattants - 400 ou 300 personnes selon configuration

Pour des manifestations associatives :

- Salle Pablo Picasso - rue Pablo Picasso - 80 personnes
- Salle Jean-Baptiste Clément - 6, rue des anciens combattants - 400 ou 300 personnes selon configuration
- Salle de la Boissière - 28, rue du Centre - 80 personnes

Infos pratiques

La réservation

Lorsqu'une demande est acceptée, un dossier de réservation est constitué, il comprend : un courrier de confirmation, le contrat de location, une attestation d'assurance responsabilité civile.

La paiement

Le paiement s'effectue par chèque ou carte bancaire, au moment de la signature du contrat, auprès du Pôle vie démocratique et associative.

Les tarifs des salles sont révisés une fois par an par délibération du conseil municipal.

Caution / assurance

Un dépôt de garantie est exigé, ce montant est défini par le montant le plus élevé de la location de la salle. Une assurance est obligatoirement souscrite pour toute la durée de la location.

Annulation

La ville se réserve la possibilité d'annuler une réservation en cas de circonstances particulières ou de nécessité. Le bénéficiaire contraint d'annuler sa réservation informe le Pôle vie démocratique et associative, par écrit, au moins 15 jours avant la date prévue. À défaut, sauf cas de force majeure, le paiement de la salle est réputé dû, aucun remboursement ne sera effectué.

Document(s)

[Tarifs](#)

[REGLEMENT SALLES MUNICIPALES 202](#)

Liens utiles

[Location d'une salle municipale pour les particuliers](#)

[Location d'une salle municipale pour les associations](#)